



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Réunion informelle « du comité technique » avec la direction du CEREMA du 26 février 2014**

CEREMA : Bernard Larroutou, Directeur Général - Sylvie Moreau, Secrétaire Générale - Christine Mistral, Directrice des Ressources Humaines - Stéphanie Vidal, Responsable du dialogue social

DélégationCGT : Didier Baton, Dtec TV - Vincent Boulin, Dter SO - Bruno Piel, Dter Ouest - Thierry Brendlin, Dtec ITM - Philippe Garcia, Dter NC

En préambule, le Directeur Général a indiqué sa volonté de mettre en place un dialogue social partagé et de haut niveau.

La CGT précise qu'elle jugera aux actes. Elle a exigé un calendrier et une négociation sur les droits et moyens syndicaux sur la base du protocole VNF.

#### 1/ Mise en place des instances

Cette réunion a mobilisé une vingtaine de personnes pour apprécier le démarrage du CEREMA. Or, l'administration n'a toujours pas mis en place les instances formelles alors que les organisations syndicales n'ont eu qu'un mois pour donner les noms de leurs représentants !

Ainsi l'administration n'a toujours pas désigné ses représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, au conseil scientifique et technique, aux comités thématiques et territoriaux !

Cette inertie paralyse le démarrage du CEREMA et est très inquiétante concernant l'élaboration de la stratégie !

Le Directeur Général envisage au mieux un premier conseil d'administration le 25 avril, puis une réunion en début d'été, une troisième en septembre/octobre et une dernière en novembre/décembre.

Dans l'attente, une réunion informelle est organisée le 20 mars matin à la Défense entre la direction du CEREMA et les représentants du personnel au conseil d'administration.

La CGT a rappelé que les Comités Techniques Spéciaux de Services (ceux des directions), n'avaient de sens que si les directeurs ont une latitude de décisions.

Le Directeur Général a affirmé sa volonté de mettre en œuvre un dialogue social au niveau déconcentré.

La CGT a demandé un synoptique de l'organisation décisionnelle, afin que les agents puissent mieux appréhender le fonctionnement en mode CEREMA.

Le Directeur Général va prendre la décision, en accord avec le texte de loi fondateur du CEREMA, de mettre en place 10 Comités Techniques Spéciaux de Services dans l'attente des élections de fin 2014. A titre transitoire, la Dter Ile-de-France (qui n'avait pas de CT spécifique) sera directement rattachée au Comité Technique du CEREMA. A noter que le siège et la Dter CE auront une instance commune.

Le Directeur Général devra décider pour les élections 2014, en concertation avec les organisations syndicales, du nombre et du périmètre des Comités Techniques Spéciaux de Service. Il indique son souhait d'avoir un Comité par direction.

La première réunion du Comité Technique du CEREMA aura lieu le Jeudi 20 mars après-midi à la Défense, avec pour ordre du jour prévisionnel notamment, le règlement intérieur du Comité Technique, le calendrier de négociation des moyens et droits syndicaux, l'organisation des élections.

La direction s'est engagée à fournir fin mars une proposition de calendrier des réunions du comité technique du CEREMA.

Le Directeur Général va reconduire les CHSCT locaux et mettre en place un CHSCT aux niveaux du CEREMA et de la Dter Ile-de-France jusqu'aux élections de fin 2014.

## 2/ Démarrage fonctionnel du CEREMA

L'administration se félicite de cette mise en route, malgré toutes les remarques sur les dysfonctionnements formulées par la CGT : la comptabilité et les marchés publics ; la paye et l'acheminement des bulletins, les ordres de missions et de remboursements de frais de déplacements, les lourdeurs administratives liées au non délégation de signatures, l'action sociale, les assurances, l'établissement des devis, ...

La Secrétaire Générale répond que les problèmes de telle ou telle implantation ne font pas masse. Elle précise qu'il faut non pas forcément plus d'effectifs en service support, mais des services supports de meilleure qualité. Chacun appréciera !

Elle ne répond pas à la CGT sur la répartition des fonctions entre siège et direction. Le flou demeure sur qui fait quoi et qui est responsable de quoi !

## 3/ Droits et moyens syndicaux

La CGT ainsi que les autres organisations syndicales ont exigé l'ouverture de négociation sur la base du protocole VNF à ce sujet.

Le Directeur Général a confondu adroitement droits et moyens syndicaux avec droits et moyens des représentants du personnel.

La CGT juge que cette confusion vise à réduire les droits et moyens des syndicats chargés d'organiser la défense des agents ! Elle restera très vigilante et exigeante sur cette question.

Dans l'attente d'un protocole, la CGT exige une réponse favorable pour ses sollicitations (exemple : présence de représentants nationaux à une assemblée du personnel à Aix en Provence).

#### 4/ Elections 2014

L'administration n'a toujours pas statué sur des élections pour les CCOPA en mai 2014 ou avec le cycle électoral de fin d'année.

Dans l'attente de l'élection d'une CAP adjoint administratif au CEREMA fin 2014, c'est la CAP nationale qui est compétente sur toutes les questions d'avancement, de déroulement de carrière et de mobilité.

Un schéma et un calendrier d'organisation des élections 2014 aux instances sera présenté en mars.

#### 5/ Points divers

La CGT a revendiqué une concertation au niveau du CEREMA pour l'établissement et l'harmonisation des promotions.

Le Directeur Général a fait semblant de ne pas comprendre le problème de la PSR pour les ETST. La CGT a exigé que la PSR des ETST soit alignée sur celle des dessinateurs ( actuellement, 300 € de différence!). La CGT indique que sans réponse favorable, les ETST se mobiliseront dans les services.

La CGT a demandé que les mesures catégorielles (PSR ETST, ISS des TSPDD à 16, ...) soient mises en œuvre au CEREMA.

La direction précise que le budget 2014 intègre l'enveloppe catégorielle.

La CGT est sceptique, car toutes les mesures 2014 n'étaient pas connues fin 2013 ...